

Banquiers et Formation du Marche National en France, 1820 – 1940

Qu'est-ce qu'une ville de finance ? Voici Barbezieux, en Saintonge, un modeste chef-lieu de canton peuplé de 4 000 habitants, comme il y en a plusieurs centaines en France. Ernest Labrousse, le grand historien de l'économie française, y avait passé son enfance. Il se souvenait qu'on trouvait là, peu avant la première guerre mondiale, un homme qui faisait de la banque, et qui jouait de ce fait un rôle important dans l'activité économique de la place. Une génération plus tôt, au début de la Troisième République, il n'était pas seul à exercer la fonction : un annuaire professionnel recensait quatre banquiers à Barbezieux, dont l'activité se distinguait sans doute très incomplètement du négoce.¹

Cet *Annuaire spécial de la Finance* n'est, au niveau national où il se situe, qu'un inventaire a minima ; d'ailleurs, son éditeur réclame de ses premiers lecteurs qu'ils lui fassent parvenir tous les compléments nécessaires. Il fournit d'abord par ordre alphabétique, l'adresse de tous les banquiers de France, et même des anciens départements d'Alsace-Lorraine, qui viennent d'être annexés par l'Allemagne. Ces mêmes renseignements sont ensuite répartis, par villes, sous forme de répertoire ; une distinction sépare, selon la nature de leur activité financière principale agents de change, banquiers changeurs, escompteurs, receveurs de rentes.² Une analyse fine des variations régionales de ces spécialisations archaïsantes serait sans doute éclairante, mais je me bornerai à une statistique globale. Pour l'ensemble des établissements bancaires, succursales comprises, le total dépasse 3 000, soit environ 500 à Paris et dans les départements limitrophes, et le reste en province.³ Sur les 35 000 communes environ que compte la France, un peu plus de 1 000 possèdent alors au moins un établissement bancaire identifiable. Ancy-le-Franc, Arnay-le-Duc, Chasseneuil, certaines de ces communes sont minuscules. Chefs-lieux administratifs et centres du commerce rural à la base, la France est déjà toute piquetée de comptoirs bancaires.

Le semis bancaire est inégal, bien entendu. Sa densité s'explique pour l'essentiel

¹ A. Plessis, 'Banques locales, succursales de la Banque de France et financement de l'économie sous le Second Empire', *Le capitalisme français, XIXe-XXe siècle. Blocages et dynamisme d'une croissance*, sous la direction de P. Fridenson et A. Straus, Paris, 1987.

² *Annuaire spécial de la Finance*, par Beraud et compagnie, Paris, 1874 – 1875.

³ A. Plessis, 1987.

par les écarts du développement économique et de la richesse départementale. Une statistique officielle permet de calculer, par département, le rapport du nombre des actifs employés dans la banque à l'ensemble de la population active.⁴ La carte indique une distribution spatiale déséquilibrée, dont les caractères sont sans surprise. Trois zones connaissent à la fin du XIX^e siècle des activités bancaires plus intensives que la moyenne : le quart nord-est du pays depuis la Normandie jusqu'à la frontière belge et depuis la Manche jusqu'à la Lorraine ; la côté méditerranéenne depuis le Languedoc jusqu'à Nice ; enfin, les vallées des fleuves de la France méridionale : le Rhône depuis Lyon et la Garonne entre Toulouse et Bordeaux. Sur le plan fonctionnel, cette carte est composite. On y retrouve aussi bien les centres traditionnels du grand commerce que les régions d'industrialisation moderne, aussi bien les premiers pôles touristiques (voyez Nice surtout) que les régions agricoles spécialisées dans la viticulture ou dans l'élevage d'embouche.

On voit bien dans quelle direction la pente analytique entraîne. Dans la ligne des travaux du début de ce siècle de Paul Vidal de La Blache, la géographie française distinguait traditionnellement entre les régions homogènes et les régions fonctionnelles. La première, liée à la notion de paysage naturel ou humain, se trouvait caractérisée par une certaine étanchéité et, sinon par l'uniformité, du moins par la répétition habituelle de certains traits. La seconde renvoyait à la vie de relation, à la densité des flux économiques, à la hiérarchie des centres qui coordonnent ces derniers.⁵ Dans un tel schéma, l'analyse des réseaux bancaires semble avoir sa place toute trouvée. D'une part, la constitution au XIX^e siècle de ces réseaux permettrait à la France, ou à certaines régions mieux développées, de dépasser le stade des zones homogènes pour accéder à celui des ensembles fonctionnels. D'autre part, la répartition sur la carte des places bancaires et de leur hiérarchie donnerait à lire l'une des images possibles (peut-être la plus importante puisqu'elle est censée commander l'investissement) de l'organisation et du fonctionnement de l'espace économique français au moment de l'industrialisation. L'histoire de l'unification de la surface économique française s'inscrit alors dans les schémas linéaires du développement inspirés de Rostow : passage du stade 1 (collection de régions homogènes) au stade 2 (ensemble de régions fonctionnelles) puis augmentation régulière des gabarits régionaux aux dimensions de la France toute entière, ici avec la conquête du territoire par les grandes banques de dépôts, ailleurs (selon un mouvement qui appuie le précédent) avec l'accélération des transports. L'histoire de la formation du marché national devient celle d'un maillage progressif de l'espace. Genèse, croissance et maturité sont les étapes d'une marche vers une situation

⁴ Y. Nakagawa, *La circulation monétaire dans les départements français des années 1870 à 1914*. Thèse de Doctorat de Troisième Cycle, Paris-I, 1981 non publiée.

⁵ E. Juillard, 'La région : essai de définition' (1962), *La région. Contributions à une géographie générale des espaces régionaux*, Paris, 1974, p. 27 – 43.

d'équilibre atteinte au xxe siècle.⁶ Les éléments de cette histoire, qui sont maintenant bien connus,⁷ laissent pourtant apercevoir des processus plus complexes.

Ce que suggère l'histoire des banques au xixe siècle

Entre le milieu du xviii^e siècle et le milieu du xix^e siècle, la banque émerge en France d'une protohistoire au cours de laquelle, pour des raisons qui tiennent à la marche des affaires, la banque et le négoce étaient peu séparés. De 1820 à 1845 environ, la croissance et la diversification de l'économie, la cherté et l'inégalité du crédit dont témoigne par exemple l'enquête sur la création de la Caisse Hypothécaire en 1819,⁸ l'importance du 'numéraire flottant et inoccupé' pour reprendre les termes du Directeur du Comptoir d'Escompte de Nevers, amènent une première floraison des banques locales. Dans la Nièvre par exemple, un maître de forge, des faïenciers, des commerçants, un propriétaire foncier se font banquiers. On compte dans le département 6 banques en 1827 et 12 en 1831, qui prêtent peu à la métallurgie et beaucoup à l'élevage d'embouche.⁹ Alors que les premières succursales de la Banque de France s'étaient heurtées à l'hostilité des milieux économiques locaux sous le Premier Empire, ces mêmes milieux obtiennent la création, entre 1818 et 1838 d'une dizaine de banques départementales qui pratiquent l'escompte et ont le privilège d'émettre des billets dans le ressort du département. L'hostilité de la haute banque parisienne, réunie dans le 'club' que constitue la Banque de France, aboutit à la reprise de la création des succursales départementales de la Banque de France, à l'interdiction de la création de nouvelles banques départementales et à l'absorption de celles qui existaient déjà.¹⁰

La grande crise économique du milieu du siècle entraîne la multiplication des faillites, mais l'intervention provisoire de l'Etat et la création des Comptoirs Nationaux d'Escompte épurent la situation et préparent un nouvel essor des banques locales, qui dure au moins jusqu'à la fin des années 1880. La Nièvre, par exemple, compte alors plus de 30 banquiers, dont 4 à Nevers et 6 à Clamecy. Ces établissements locaux constituent, jusqu'à la fin du siècle, les bases du semis bancaire. Certains d'entre eux changent l'échelle de leurs interventions et leurs structures spatiales. Comme par exemple les banques locales de Saint Quentin dans le nord de la France, ils se dotent d'un réseau de succursales aux dimensions d'un arrondissement.

A leur niveau élémentaire, ces établissements s'inscrivent dans un mouvement plus général. La création des grandes banques de dépôt sous le Second Empire,

⁶ J. Labasse, *L'espace financier. Analyse géographique*, Paris, 1974.

⁷ J. Bouvier, *Un siècle de banque française. Les contraintes de l'Etat et les incertitudes des marchés*, Paris, 1973. L. Bergeron, 'Les espaces du capital', *Histoire de la France*, sous la direction de A. Burguière et J. Revel, volume 1, *L'espace français*, Paris, 1989, p. 291 – 371.

⁸ Les dossiers sont aux Archives Nationales, dans F12 6068.

⁹ G. Thuillier, 'Pour une histoire bancaire régionale : en Nivernais de 1800 à 1880', *Annales ESC*, 1955, p. 494 – 512.

¹⁰ B. Gille, *La banque et le crédit en France de 1815 à 1848*, Paris, 1959.

avait inauguré une autre forme du déploiement des banques sur le territoire. En particulier, le Crédit Lyonnais fondé en 1863 et la Société Générale fondée en 1864 appliquent au métier bancaire des principes nouveaux. Le premier est l'appel à l'ensemble du public épargnant : 'le principal mérite de notre clientèle est de nous apporter de l'argent', écrit le directeur du siège social du Crédit Lyonnais à son collègue de la succursale de Paris. Le second trait découle du premier : c'est la construction progressive d'un réseau bancaire grâce à la multiplication des succursales et des agences. Ainsi, le Crédit Lyonnais multiplie d'abord les bureaux dans la région rhodanienne ; puis il ouvre une série de succursales dans les grandes villes, presque toujours des chefs-lieux de départements, et dans les quartiers parisiens ; enfin, à partir de 1890, il suit l'exemple de la Société Générale et multiplie les comptoirs : il en contrôle 361 en 1914 contre 621 pour la banque rivale.¹¹

Une telle évolution des structures vient renforcer l'idée d'une unification, dans un processus linéaire, de l'espace économique français. Dans l'immédiat dans lequel les contemporains vivaient, cette évolution n'avait pourtant rien d'obligé. J'en apporterai deux signes. Il s'agit d'une part de la politique menée par le Crédit Industriel et Commercial, la troisième des quatre grandes banques de dépôts fondée, sous le Second Empire. Celle-ci a longtemps été très différente. Le CIC a d'abord encouragé la constitution en province de banques régies par le même principe que lui, mais en ne gardant qu'une représentation très minoritaire dans leur conseil d'administration ; puis, il s'est assuré le contrôle d'un syndicat bancaire assurant aux établissements provinciaux à la fois leur indépendance et l'accès au marché profitable des valeurs nationales et internationales. Ce n'est finalement qu'entre 1913 et 1929 qu'il se constitue un réseau, d'ailleurs composite, en devenant l'actionnaire principal d'une dizaine de banques régionales en souscrivant à leurs augmentations de capital.¹² L'apogée des banques régionales, avec lesquelles les réseaux des banques nationales de dépôt doivent compter, qui se situe entre 1880 et 1930 constitue le second signe. Louis Bergeron a souligné combien l'expression 'banque régionale' est équivoque.¹³ Elle désigne soit des banques qui installent un réseau d'agences et drainent une clientèle à l'échelle d'une seule région, comme le fait par exemple le Crédit du Nord, soit des banques qui utilisent préférentiellement leurs ressources dans un cadre régional en dehors de toute création de réseau, comme le font la banque Renauld à Nancy ou la banque Charpenay à Grenoble par exemple. Si les premières sont un modèle réduit des grands établissements nationaux de dépôt les secondes apparaissent comme des banques locales dont l'espace d'intervention se serait dilaté. Ajoutons pour compliquer le tableau que le

¹¹ J. Bouvier, *Le Crédit Lyonnais de 1869 à 1882. Les années de formation d'une banque de dépôts*, Paris, 1961. J. Dagneau, *Les agences régionales du Crédit Lyonnais (1870 – 1914)*, New York, 1977.

¹² E. Lebee, 'Le groupe des banques affiliées au Crédit industriel et commercial', *Histoire des entreprises*, mai 1961, p. 5 – 40.

¹³ L. Bergeron, 1989.

cas de la Société Marseillaise de Crédit entre 1878 et 1913 montre que le même établissement peut répondre successivement aux deux définitions.¹⁴

Une longue citation pourra je crois servir de conclusion à ce bref historique. Elle est issue d'une analyse chaleureuse du rôle des banques locales et régionales dans le développement économique du nord de la France : 'Aujourd'hui, au terme de l'évolution que nous venons d'étudier, l'organisme bancaire de la région du Nord comporte trois catégories d'établissements. La Banque de France qui reste avant tout l'établissement de réescompte, bien qu'elle fasse de plus en plus d'escompte direct, et qui est de plus le grand encaisseur pour le compte des autres banques. Sur chaque place de la région du Nord, la succursale de la Banque de France est, de la sorte pour ainsi dire, la régulatrice du crédit. A côté d'elle se trouvent des banques régionales plus ou moins développées mais toujours fortement constituées, chacune d'elles tenant généralement la place prépondérante dans son lieu d'origine, bien qu'elles commencent à se faire concurrence entre elles. Elles sont les meilleurs soutiens de l'industrie et du commerce locaux auxquelles elles accordent d'une façon prudente mais libérale le crédit à échéance moyenne, plus ou moins indéterminée, et parfois à découvert. Ainsi n'est-il pas étonnant que les banques locales aient si bien résisté et prospéré dans la région du Nord, région de production et d'entreprise personnelles. Elles se partagent avec les succursales des établissements de crédit [les grandes banques de dépôt, la distribution de crédit à court terme au moyen de l'escompte des effets de commerce et les opérations de Bourse pour le compte des particuliers capitalistes].¹⁵

L'histoire de la constitution des réseaux bancaires des grands établissements de dépôts ne doit donc pas seulement être lue comme celle du désenclavement des économies régionales et de la mobilisation des richesses dormantes du pays. C'est aussi l'histoire d'une série de tentatives, inégalement abouties selon les régions, de conquêtes de territoires économiques préexistants. Telle lettre qu'adresse la direction du Crédit Lyonnais à un banquier de Vienne sur le Rhône en 1874 est très explicite dans sa menace à peine voilée : 'Si nous pouvons trouver avantage à nous entendre avec votre honorable maison, l'avantage est au moins réciproque. L'établissement d'une concurrence comme la nôtre aura forcément une influence sur la marche de vos affaires. Il y a dans les campagnes et parmi les petits bourgeois une clientèle à acquérir dont le développement pourra être sans influence chez vous. Mais il y a la clientèle de la ville et du commerce qui fatalement se divisera. C'est cela que nous aurions voulu éviter... La lutte sera toujours à armes courtoises, je n'en doute pas, mais enfin elle existera'.¹⁶

Au terme de cette analyse, deux idées me paraissent devoir être retenues. D'une part, il convient de réduire les clivages, longtemps soulignés (y compris par les

¹⁴ M. Lescure, 'Banques régionales et croissance économique au XIX^e siècle. L'exemple de la Société marseillaise de crédit', *Banque et Investissements en Méditerranée à l'époque contemporaine. Actes du Colloque de Marseille, février 1982*, Marseille, 1985, p. 103 – 129.

¹⁵ J. Laloux, *Le rôle des banques locales et régionales du nord de la France dans le développement industriel et commercial*, Paris, 1924 (citation p. 91 – 92).

¹⁶ Cité par J. Bouvier, 1961 (citation p. 321).

banquiers eux-mêmes pour des motifs qui tiennent à la fois à l'idéologie et aux stratégies économiques) entre le semis des banques locales et régionales et les réseaux des banques nationales de dépôt. D'autre part, il faut refuser le réductionnisme qui consiste à établir une correspondance étroite entre les structures bancaires et les structures de l'espace où leur activité se déploie. Dès que se mettent en place, sous la Troisième République, les syndicats de banques de province, les mêmes échelles sont en jeu, et la même dissymétrie oppose le territoire toujours parcellisé de la mobilisation des ressources, et l'espace toujours indifférent aux frontières locales ou internationales de leur utilisation.

Une explication fonctionnelle qui donnerait à lire l'histoire des banques comme celle d'un maillage progressif du territoire français rendrait mal compte d'une telle histoire. Elle serait, d'une part, finaliste : c'est du point de vue de l'unification finale du marché national et de l'uniformisation de la couverture bancaire que l'histoire est racontée et la longue concomitance d'établissements d'envergure très différente n'est pas prise en compte. D'autre part, elle serait tautologique : si l'équivalence de la distribution des fonctions et du fonctionnement des espaces économiques est posée au départ, l'histoire de l'espace s'épuise immédiatement dans celle de la construction des réseaux fonctionnels. L'irrésistible ascension des banques nationales résume l'unification de la surface économique. Dans sa linéarité, un tel schéma épargne toute analyse des modalités de la combinaison des différentes échelles (locale, régionale, nationale, internationale) du fonctionnement de l'économie. En particulier, si le marché national (entendu comme surface économique unifiée fonctionnant à l'unisson) n'a pas toujours été déjà là, il faut bien qu'il soit (au moins pour partie) le produit de fonctionnements économiques qui se développaient, avant sa formation, à une autre échelle.

J'ai essayé, dans un travail précédent, de suggérer qu'on trouverait peut-être dans une analyse régionalisée des indices de la conjoncture économique (l'activité financière des places de province, les créations et faillites d'entreprises, les prix) les moyens d'une description qui ne serait pas prédéterminée.¹⁷ Je voudrais ici choisir une autre entrée, complémentaire et symétrique de la première. Il s'agira non pas d'enregistrer des phénomènes économiques sur indices, mais de se placer du côté des acteurs pour rechercher, dans leur manière de dire et de faire, les signes de la modification de leurs échelles de référence et d'intervention que le développement des réseaux bancaires induit. On aperçoit, j'espère, le léger déplacement que je veux opérer. Il s'agit pour moi de ne pas considérer que la mise en place du réseau bancaire *est* l'unification économique de l'espace national, mais de considérer que, d'une manière peut-être peu raisonnée, elle s'accompagne d'une modification (peut-être plus décisive pour la formation du marché national) d'une pensée et d'une pratique du territoire. L'entreprise n'est pas facile, d'une part parce que les banquiers ne sont pas des gens bavards, et d'autre part parce que la connaissance que j'ai de leur manières est presque toute de seconde

¹⁷ B. Lepetit, 'Deux siècles de croissances régionales en France : regard sur l'historiographie', *La croissance régionale dans l'Europe méditerranéenne*, sous la direction de L. Bergeron, Paris, 1992, p. 21 – 42.

main. Il faut lire ces pages comme des prolégomènes à une analyse mieux argumentée.

Les espaces d'exercice du métier bancaire en France

Dans la première moitié du XIX^e siècle au moins, deux traits caractérisent l'espace d'activité de la banque locale.¹⁸ D'une part, l'espace géographique, au sens de la distribution des lieux, est secondaire. Même lorsqu'une banque locale cesse de se constituer d'un guichet unique pour ouvrir des bureaux annexes dans des localités généralement voisines, il s'agit moins d'un effort de structuration du territoire que d'extension des réseaux de relations humaines. C'est que, d'autre part, l'espace bancaire est avant tout un espace social, caractérisé par la densité, la redondance et la complexité des liaisons : 'banquiers et élites locales, toutes nuances confondues, sont liés par une solidarité de services et de profits et par une intimité des relations personnelles caractéristiques des sociétés étroites'.¹⁹ Que l'on envisage l'origine professionnelle des banquiers, la constitution du capital de la banque locale ou sa clientèle, c'est bien d'abord dans un tissu social que l'activité bancaire s'enracine.²⁰ En Nivernais, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, le crédit trouve sa place dans tout un réseau de relations coutumières, de traditions locales, de capitaux familiaux. Les banquiers de Nevers sont au bout d'une chaîne dont l'autre extrémité est occupée par tout un ensemble d'agents locaux dans les bourgs et les villages : huissiers, négociants, maîtres de poste, arpenteurs-géomètres même que le cadastre multiplia et qui connaissaient en détail la campagne.²¹ Hiérarchies, solidarités, flux appartiennent d'abord au vocabulaire social. La brièveté des distances kilométriques rend l'espace géographique transparent.

Avec la banque nationale de dépôts, apparemment, tout change et la configuration des lieux, dont la distance est l'un des paramètres, devient une donnée importante, si bien qu'on a pu suggérer que 'l'innovation a été non la banque, mais la conception du réseau'.²² Cette création s'inscrit dans un mouvement plus large. Le mot réseau apparaît dans les années vingt pour désigner le système des fortifications (1821) puis celui de la distribution des eaux urbaines (1828). Il s'agit donc d'un concept d'ingénieur, désignant des dispositifs techniques hiérarchisés destinés à réguler des flux. Il relève d'un savoir d'exécution, où le calcul et la théorie sont mis au service de la détermination de dispositifs particuliers. L'enquête reste à faire qui permettrait de dater l'apparition du terme, ou de celui de système, dans la littérature théorique ou pratique consacrée à la banque. On soulignera seulement pour le moment l'équivalence presque toujours établie à partir des années quarante entre la

¹⁸ Sur ces questions, l'analyse la plus fine est celle de L. Bergeron, 1989.

¹⁹ L. Bergeron, 1989, p. 328.

²⁰ J.P. Hirsch, *Les deux rêves du commerce. Entreprise et institution dans la région lilloise (1780 – 1860)*, Paris, 1991.

²¹ G. Thuillier, 1955.

²² J. Labasse, *Les capitaux et la région, étude géographique. Essai sur le commerce et la circulation des capitaux dans la région lyonnaise*, Paris, 1955 (citation p. 53).

banque et le chemin de fer, et le développement contemporain d'une idéologie de la mobilité généralisée.²³

On retiendra surtout le dispositif pratique qui donne aux banques de dépôts les caractères d'un réseau. A la base se situent les démarcheurs qui sillonnent les campagnes, fréquentent les foires et les marchés ou visitent à domicile les plus riches exploitants, s'efforcent de drainer l'épargne rurale et de faire contracter aux paysans des habitudes plus régulières de recours à la banque. De ces trajets cent fois répétés naissent, dans le meilleur des cas, les bureaux périodiques dont l'ouverture coïncide le plus souvent avec la tenue du marché. Vient ensuite une pyramide à trois degrés. Au sommet se situe le 'siège', qui contrôle les 'agences' (Société Générale) ou les 'agences-mères' (Crédit Lyonnais) installées dans les villes les plus importantes ; les agences jouent à leur tour un rôle semblable au siège vis-à-vis de guichets secondaires : 'sous-agences' (Crédit Lyonnais) ou 'bureaux permanents' (Société Générale) que la direction centrale ne connaît pas directement. La centralisation du système est extrême. Quotidiennement, les agences – qui centralisent l'exécution des opérations de banque et la comptabilité des guichets secondaires – envoient au siège, qui suit au jour le jour leurs mouvements, le double de leurs pièces comptables ; à la fin de chaque mois elles transmettent l'analyse détaillée de leur bilan. La circulation du bas vers le haut de l'information se double, en sens inverse, d'une structure d'inspection. L'inspection des agences est au coeur du dispositif : la progression des dépôts, les engagements, les fiches de renseignement tenues à jour sur chaque client, la discipline du personnel sont régulièrement examinés par les inspecteurs envoyés du siège. L'un d'eux effectue pour le Crédit Lyonnais 57 visites durant le deuxième semestre 1873, soit une inspection tous les trois jours : son rapport rédigé le soir à l'hôtel, il reprend le train le lendemain pour une nouvelle agence.²⁴

La Banque de France fournit aux banques nationales de dépôts un modèle plus ancien. Non seulement chaque succursale départementale de la Banque de France est conçue comme l'exacte réplique de l'établissement central, mais elle ne dispose d'aucune autonomie, ni d'aucun fonds qui lui soit propre : 'les comptoirs d'es-compte de la Banque de France sont sous sa direction immédiate' précise l'article premier de l'ordonnance du 25 mars 1841 après que les privilèges de la Banque aient été prorogés. L'examen régulier des pièces comptables, la multiplication des contrôles, l'envoi de livres, de formules et de règlements identiques à tous les comptoirs : tout est fait pour assurer l'uniformité des pratiques et la centralité du commandement. Tout se décide et se gère à Paris, y compris l'édification des immeubles qui constituent aujourd'hui encore, dans leur ressemblance, l'un des signaux urbains des préfectures.²⁵ La théorie sociale apporte le renfort d'une justifi-

²³ A. Guillerme, 'L'émergence du concept de réseau', *Réseaux territoriaux*, sous la direction de G. Dupuy, Caen, 1988, p. 33 – 50. G. Ribeill, 'Au temps de la révolution ferroviaire : l'utopique réseau', *Réseaux territoriaux*, p. 51 – 65. B. Lepetit, *Les villes dans la France moderne (1740 – 1840)*, Paris, 1988. M. Roncayolo, 'L'aménagement du territoire (xviii^e-xx^e siècle)', *Histoire de la France*, sous la direction de A. Burguière et J. Revel, vol. 1, *L'espace français*, Paris, 1989, p. 511 – 643.

²⁴ J. Labasse, 1955. J. Bouvier, 1961.

²⁵ A. Plessis, *La Banque de France et ses deux cents actionnaires sous le Second Empire*, Genève, 1982.

cation idéologique à une organisation qui va parfois à l'encontre – faute de capacité d'adaptation aux spécificités locales – de la rationalité économique. Dès 1839, le sous-gouverneur de la Banque, Gautier, affirmait : 'dans un système de crédit comme dans toute institution humaine, il faut l'ordre, l'harmonie des parties avec le tout et par conséquent un centre et une impulsion commune'.²⁶

Ce qu'il s'agit de vaincre avant tout, c'est la distance, synonyme de méconnaissance et d'insécurité. Au Crédit Lyonnais, l'expérience malheureuse de la succursale de Marseille ouverte en 1865, un an après la fondation de la banque en même temps qu'à Paris, prend figure de traumatisme. Des prêts hasardeux accordés au bey de Tunis avait entraîné dès 1866 la succursale marseillaise dans la crise. Celle-ci perd toute autonomie et le mouvement de dissémination territoriale est stoppé pour plusieurs années. Ce qui est en jeu, c'est la viabilité des succursales éloignées et la possibilité de contrôler effectivement leur marche. Le rapport Quisard de 1874, qui marque d'ailleurs un changement de politique et le début de la multiplication des succursales, l'explique : 'les côtés faibles [de la dissémination bancaire] sont : 1. des agences trop éloignées pour être dans ces villes facilement naturalisées ; 2. les dangers que font courir les implantations dans des places inconnues ; 3. le manque de sécurité, avec l'éloignement, dans la direction et la surveillance des agences'. En 1872, le conseil d'administration avait pensé un moment 's'établir dans des centres riches et commerciaux comme Lille, Bordeaux, Rouen, Le Havre, sans s'inquiéter de la distance'. On préféra d'abord la constitution d'une solide base régionale.²⁷

Le souci de vaincre l'éloignement est l'une des raisons de l'attention particulière portée par les banques au développement des chemins de fer. Bien entendu des motifs économiques jouent : les agences des grands établissements de dépôt ne s'installent largement en Charollais qu'une fois que la deserte ferroviaire de la région assure le développement du commerce du bétail, et le Crédit Lyonnais ne s'implante à Belley que lorsque le rail établit au bénéfice de la ville les liaisons régionales. Mais les chemins de fer, qui favorisent les inspections et permettent un transport plus efficace des valeurs et du numéraire, intéressent les banques pour des raisons matérielles. Quisard, dans l'enquête préalable à l'ouverture de succursales en Languedoc note le nombre des trains qui relie chaque jour Marseille à Nîmes, à Montpellier ou à Sète. Et la carte l'indique, le Crédit Lyonnais aligne ses agences de gare en gare, le long du tracé du chemin de fer Paris-Lyon-Marseille. Les flux de marchandises et de capitaux se renforcent l'un l'autre et les équipements bancaire et ferroviaire se concentrent pour assurer une polarisation accrue de l'espace. D'ailleurs, c'est le *Journal des Chemins de Fer* qui plaide, dès 1864 : 'il faut que nos banques de dépôts s'établissent par toute la France'.²⁸

Mais l'anéantissement de la distance est évidemment un horizon inaccessible, et la connaissance immédiate des milieux locaux sur laquelle se fondait l'activité

²⁶ J.E. Gautier, *Des banques et des institutions de crédit en Amérique et en Europe*, Paris, 1839 (citation p. 90).

²⁷ J. Bouvier, 1961 (les citations du rapport Quisard p. 305)

²⁸ *Journal des chemins de fer*, 5 novembre 1864.

bancaire n'est plus possible. Le rapport d'enquête devient un intermédiaire obligé. Dès le printemps 1810, la Banque de France avait recueilli des informations relatives à l'établissement de comptoirs dans les villes de Bayonne, Gand, Orléans, Toulouse, Bruxelles, Anvers, Gênes, Montpellier, Turin, Nantes, Bordeaux, Marseille et Lille. En 1836, lorsque la multiplication des banques départementales la pousse à reprendre une politique de créations de succursales, le Conseil Général de la Banque nomme une commission chargée d'examiner le bien-fondé du choix des localisations. Elle examine et présente une série de rapports sur l'activité économique des places concernées et l'ensemble des relations géographiques et sectorielles dans lequel celle-ci s'insère.²⁹ Les banques nationales de dépôts reprennent une pratique semblable. Le Crédit Lyonnais a conservé l'essentiel des enquêtes menées de 1873 à 1876 par Quisard, son fondé de pouvoir chargé de préparer l'implantation du réseau. Elles ont été excellemment analysées par Jean Bouvier.³⁰

L'essentiel du travail consiste à utiliser les compétences d'un réseau local d'informateurs. A Grenoble, Quisard prend contact avec 'le commerce, la magistrature, la presse locale et la bourgeoisie sans profession'. Il prend langue avec le directeur de la succursale de la Banque de France et avec Charpenay, l'un des plus importants banquiers de la place : de parti-pris, tous deux estiment que le Crédit Lyonnais ne pourra pas mobiliser à Grenoble des capitaux dormants supplémentaires. A l'inverse, le représentant local d'une compagnie d'Assurances et un riche propriétaire de Voreppe sont 'plus confiants... au sujet des dépôts'. En Languedoc, Quisard multiplie les visites aux notabilités locales : le directeur de la Banque de Montpellier, des conseillers municipaux, des propriétaires fonciers, des négociants en vin. La crise phylloxérique est au centre de toutes les conversations, mais les informations plus directement utiles font défaut : 'il m'a été impossible de me renseigner sur le montant des dépôts effectués chez nos concurrents, ni même chez la Société Générale'. La pénétration du milieu est difficile et la documentation qui fournirait les informations précises manque. En Dauphiné, Quisard doit faire fond sur les seules données concernant la Caisse d'Epargne de Voiron 'parce que nous n'avons pas d'autres documents à consulter au sujet des économies du pays'. A Chalon-sur-Saône, en 1874, il a pu se procurer un extrait des délibérations de la Chambre de Commerce datées de 1860 et destinées à appuyer auprès de la Banque de France la création d'une succursale dans le département. Le soin avec lequel l'enquêteur du Crédit Lyonnais l'exploite témoigne de la rareté de l'aubaine. Il note tout ce qui concerne les articulations du négoce local, son extension géographique, le système de relations sur lequel il s'appuie. Il souligne en particulier l'importance du commerce des cuirs et des quatre foires annuelles de Chalon 'qui font les cours régulateurs des cuirs et peaux de chevreaux pour les places de Paris et d'Annonay' : installée à Grenoble, l'un des centres nationaux de la ganterie, à Chalon et à Annonay, la banque sera la mieux placée pour apprécier la solidité du papier commercial qui s'échange entre les trois places. Voici reconstitué à une autre échelle,

²⁹ G. Ramon, *Histoire de la Banque de France d'après les sources originales*, Paris, 1929.

³⁰ J. Bouvier, 1961, p. 306 – 324. Toutes les citations des rapports Quisard sont issues de ce travail. Pour des notations complémentaires, de même sens : J. Labasse, 1955, p. 29 – 33.

interrégionale et non plus locale, l'idéal de connaissance directe qui constitue la garantie d'un profit au moindre risque.

Généralisant une exigence ancienne, les banquiers apprennent à penser, dans un cadre français, par unités régionales fonctionnelles. Le mouvement du négoce et la pratique commerciale donnent à voir l'organisation d'une région économique et son inscription dans des espaces plus vastes dont certains, parce qu'ils se déploient à l'échelle internationale, sont pour la banque l'occasion d'obtenir du bon papier commercial sur l'étranger. Liaison fonctionnelle que celle qui unifie, par le négoce des grains que le directeur de l'agence locale du Crédit Lyonnais est chargé en 1877 d'étudier par le menu, les villages et les bourgs des Dombes et de la Bresse à la ville de Bourg. Liaison fonctionnelle encore que celle qui unit toutes les localités des vallées de la Dheune et de la Bourbince parcourues par le Canal du Centre, à Chalon : au Creusot par exemple 'sur les 20 millions de produits, 7 millions représentent les salaires et sont tirés, mois par mois, en majeure partie de Chalon, en espèces, pour y rentrer quelques jours après par les mille canaux de la consommation dans les maisons de commerce de la ville, fournisseurs exclusifs du Creusot'. On objectera qu'il n'y a là, sur le plan théorique, aucune avancée par rapport à l'économie politique du XVIII^e siècle : les banquiers ne sont pas hommes de théorie. Leur savoir est pratique. A l'échelle de la France, par pièces et par morceaux, ils élaborent le premier exemple systématique de géographie économique appliquée.

Mais l'espace le plus local reste pensé sur un autre mode : c'est de pratiques sociales dont il s'agit ici, et non plus de relations économiques. La volonté d'enracinement des banques nationales de dépôts dans un espace social localisé reste la règle. Tout est bon pour y parvenir. L'entente avec les notaires à qui l'on offre des avantages pour qu'ils dirigent vers l'agence locale leurs clients est de règle dans les régions rurales : détenteurs de l'autorité morale et des fonds familiaux, bons connaisseurs des fortunes et des pratiques de placement, les notaires apparaissent là comme des intermédiaires presque obligés. La captation de clientèle, dont témoignent toutes les opérations de rachat de banques locales ou de prises de participation majoritaire en constitue une autre forme. Quand ces stratégies d'investissement par l'intérieur du tissu social ne sont pas possibles, des enquêtes d'anthropologie sociale indiquent les terrains les plus propices. Parce que le paysan bressan est 'peu accessible, arriéré, lent à se décider, très méfiant en matière d'argent', on lui préfère le jurassien 'travailleur et sobre' et qui, surtout, aime 'placer ses économies'.³¹ La même connaissance des milieux dicte le contenu des campagnes publicitaires. A Genève, le premier service proposé par la succursale de Crédit Lyonnais est celui des 'serres de titres entièrement blindées et disposées en vue d'un mouvement considérable'. A Grenoble, Quisard avait conseillé 'de ne pas agir bruyamment comme à Saint-Etienne... Dans nos affiches, placer en premier lieu les opérations de banque proprement dites ; ne faire apparaître que comme accessoires et secondaires les avantages faits aux dépôts de fonds'. Le même souci d'insertion

³¹ Archives du Crédit Lyonnais, rapport d'inspection Friedrich, mars 1875, cité par J. Labasse, 1955 (citation p. 32).

guide, au moment de la création des succursales, la politique des cadres. A Saint-Etienne, 'le directeur doit être choisi ici, c'est une question de principe'; à Grenoble, 'il est absolument indispensable de prendre un directeur du pays et surtout un homme de banque. Sinon, l'opinion comprendrait qu'on n'en veut qu'à son argent et qu'on se moque du papier de commerce'. A Montpellier, un nommé Doucet, originaire d'Aix-en-Provence, est retenu pour être placé à la tête de l'agence du Crédit Lyonnais : 'c'est un jeune homme du meilleur monde qui trouvera un accès facile dans la société aristocratique de Montpellier'.

L'historien ne peut pas tenir les rapports d'inspection que les fondés de pouvoir des banques rédigent à l'occasion des créations d'agences comme une simple source pour une étude détaillée des activités économiques, des pratiques locales des affaires ou de la conjoncture du moment. Ils témoignent aussi d'une réflexion qui élabore et donne à voir (aux acteurs économiques du XIX^e siècle autant qu'aux historiens d'aujourd'hui) des espaces particuliers que des réseaux de relations structurent et définissent sans qu'un cadre écologique ou administratif vienne par avance en dessiner les frontières. Ils reconnaissent et renforcent implicitement les stratégies économiques qui se développent à leur échelle. L'étude sérielle, dans la durée, des rapports des inspecteurs de la Banque de France ou des grands établissements nationaux de dépôts permettrait de reconstituer plus finement les catégories de la pensée spatiale qui y sont à l'oeuvre et les modalités de leur application au territoire français. Parce qu'elles accompagnaient et nourrissaient des pratiques, elles sont une contribution à la transformation de l'espace économique français.

1840 – 1940 : deux images de l'espace économique français

Une objection peut porter sur un point : c'est parce qu'ils obéissent à une sorte de contrainte technique (la nécessité de tenir ensemble, pour une gestion correcte, l'insertion dans le tissu social local et un fonctionnement d'ensemble d'établissements dispersés sur le territoire) que les dirigeants et les cadres des banques nationales de dépôts pensent différemment le territoire. L'origine du changement d'échelle et de mode d'analyse et de pratique du territoire qu'ils opèrent serait purement mécanique et donc parfaitement circonscrite à l'organisation des succursales. Une contre-épreuve, destinée à repérer une éventuelle diffusion plus large, devrait nous amener à considérer des banquiers qui échappent à ces contraintes de gestion : les responsables des banques régionales.

Les documents existent pour une telle analyse. Les banquiers locaux multiplient pendant plus d'un siècle, de 1820 à 1940, les plaidoyers pro-domo.³² Quels sont les établissements les plus à même de gagner la confiance du public et de mobiliser les capitaux ? Quels sont les plus capables d'animer le commerce, de soutenir l'industrie, et d'assurer la croissance nationale ? Les mêmes questions se retrouvent au fil

³² Y. Leclercq, *Le réseau impossible. La résistance au système des grandes compagnies ferroviaires et la politique économique en France, 1820 – 1852*, Genève, 1987, fournit les éléments du corpus pour tout le début de la période.

des conférences, des articles de presse, des plaquettes ou des livres qu'ils rédigent ou inspirent et les réponses sont sans nuance. Contre les établissements parisiens, suspectés de trahison des intérêts locaux voire franchement d'anti-patriotisme français, la banque locale et régionale tente de gagner à sa cause l'opinion des notables qui forment aussi le gros de la clientèle. On dispose là encore d'un corpus qui mériterait une exploitation systématique, mais je me contenterai ici de prendre appui sur deux points de repère, séparés d'un siècle. En 1838, le vicomte d'Esterno publie un petit livre intitulé *Des banques départementales en France*. Pendant plusieurs années, il a travaillé pour obtenir la création, à Dijon, d'une banque départementale. Constituant des dossiers, assiégeant les ministères, rédigeant des articles dans la presse locale, il s'est heurté à la résistance de la Banque de France, qui a toujours refusé l'autorisation nécessaire à la création. Dans ce premier temps de la floraison des banques locales, la conjoncture favorable n'a pas suffi : d'une certaine manière, la publication de son livre est la reconnaissance de sa défaite. Un siècle plus tard, en 1939, Georges Charpenay publie un ouvrage assez semblable dans sa construction, plus proche du dossier que du livre : *Les banques régionalistes. Leurs origines, leurs oeuvres, les causes et les responsabilités de leur disparition*. L'adjectif 'régionaliste' signale un militantisme. Charpenay est l'un des principaux banquiers de Grenoble, au coeur d'une région qui est un des hauts-lieux de l'activité de la banque régionale. Il a soutenu, en accordant des crédits à long terme et en plaçant dans le public actions et obligations, le développement de l'industrie hydro-électrique des Alpes. En 1917, il avait publié le texte d'une conférence prononcée à la chambre de commerce de Grenoble : 'Du rôle industriel des banques en France avant et après la guerre'. En 1939, son livre révèle un homme brisé : la banque Charpenay a fait faillite, emportée comme beaucoup d'autres par la grande crise économique qui marque le début de la transformation radicale du paysage bancaire français.³³

En plus évidemment de la valorisation du rôle des banques locales, un même thème se retrouve à un siècle de distance : la nature sociale de l'espace bancaire. Parce que la confiance réciproque est à la base de l'activité de prêt, la proximité et l'interconnaissance assurent l'optimisation de la fonction bancaire. D'Esterno et Charpenay le disent chacun à leur manière. Le localisme du premier est violemment coloré d'anti-cosmopolitisme : 'les banquiers européens ne sont pas toujours appréciés dans les villes de second ordre ; je pourrais citer tel petit prêteur auquel, dans sa bourgade, M. de Rothschild ne ferait pas concurrence. Chaque localité possède ses hommes de renom ; peu importe que leur célébrité finisse aux limites de leur commune, c'est leur concours qui détermine la confiance ou l'éloignement du commerce' (p. 37). Le second détaille les modalités du contrôle social propre aux sociétés étroites, où chacun peut 'aisément constater et contrôler *de visu et auditu*'.

³³ D'Esterno, *Des banques départementales en France*, Paris, 1838 (cote BN : V 37 954). G. Charpenay, *Du rôle industriel des banques en France avant et après la guerre. Conférence faite à la Chambre de Commerce de Grenoble*, Grenoble, 1917 (8. V Pièce 19 248). G. Charpenay, *Les banques régionalistes. Leurs origines, leurs oeuvres, les causes et les responsabilités de leur disparition*, Paris, 1939 (8. V 54 296).

(p. 52) la marche des entreprises et les qualités humaines de leurs responsables : 'Seul un banquier local était idoine à apprécier, sinon le standing de l'affaire elle-même – ce qui était à la portée de tout homme intelligent et averti – du moins celui du chef de cette affaire ; parce que, né lui-même dans le pays, où ses ancêtres et ses prédécesseurs avaient vécu avant lui, allié et lié avec de nombreuses familles de la région, le Banquier régionaliste pouvait, à défaut de sa connaissance personnelle du demandeur, aisément se procurer, chez ses proches ou dans ses relations, des renseignements certains' (1939, p. 47). D'un bout à l'autre du siècle, l'intimité sociale redouble la proximité spatiale et l'activité économique s'appuie sur le type de commerce social développé dans les sociétés de pairs ; pour plagier un titre connu de la sociologie urbaine, banquiers et industriels sont tous, à l'échelle de la région, des *economic villagers*. La modification des catégories spatiales, qui nous importe principalement ici, n'en est que plus nette d'un siècle à l'autre.

Dès les années 1830, la disjonction des espaces administratifs et économiques est opérée : 'c'est une erreur assez bizarre et néanmoins assez répandue que de vouloir faire cadrer les divisions commerciales avec les divisions administratives' écrit d'Esterno (p. 39). S'il faut les distinguer, explique-t-il, c'est parce que l'administration relève d'une logique d'équipements (la préfecture, le tribunal de commerce...) quand l'économie, et particulièrement la banque, relève d'une logique de flux : 'l'unité en matière de banque... c'est le cercle où s'opèrent les ventes et les achats qui constituent le commerce du pays' (p. 40). Mais on ne doit pas se méprendre : pays, ici, doit s'entendre au sens traditionnel, comme un équivalent de l'allemand *umland*. Bien entendu, la dimension même du projet induit le soulignement des relations de proximité : la banque qu'on envisage de créer à Dijon n'a pour ambition que de couvrir une partie de la Bourgogne et de la Franche-Comté, depuis Langres jusqu'à Besançon et Chalon. Mais la raison est plus fondamentale : tous les schémas spatiaux mis en oeuvre par d'Esterno appartiennent au répertoire des configurations anciennes. Deux principes les organisent : la binarité et l'homologie. L'opposition entre Paris et la province relève du premier principe. Contre la Banque de France, d'Esterno mène une attaque verbale d'une violence extrême, qui est entièrement fondée sur cette dichotomie : 'les gens simples et peu instruits imaginent qu'il existe réellement une banque de France. Les autres savent que nous possédons seulement une banque de Paris' (p. 26). D'un côté, parce que le commerce des provinces vient se faire régler dans la capitale, la pratique du rées-compte draine vers la haute banque parisienne, et à son profit, les papiers provinciaux. D'autre part, en sens inverse, la Banque de France dont les billets ne circulent que dépréciés dans les provinces, et qui vient à peine d'étendre au département de la Seine l'autorisation aux commerçants d'ouvrir des comptes courants ne joue pas son rôle à l'égard du 'pays' qui devrait être le sien : 'il lui a fallu trente-quatre ans pour occuper en entier le plus petit département de France. Si elle n'accélère pas sa marche, il s'écoulera vingt-huit siècles avant qu'elle ait pénétré dans les 85 restants' (p. 27 – 28).

Cette polarisation se retrouve à toutes les échelles : ce que Paris est à la France, Dijon l'est à son espace proche. L'idée sous-tend l'un des raisonnements du candidat banquier bourguignon. Pour être viable, la Banque de Dijon aurait souhaité

créer des comptoirs dans les villes voisines : c'est ce projet qui a suscité l'opposition de la Banque de France. D'Esterno plaide. Le système envisagé oblige à employer l'intermédiaire de banquiers des petites villes voisines, qui ne rembourseraient l'argent provenant des billets de commerce qu'après l'avoir eux-mêmes reçu ; depuis le moment où ils l'auraient touché jusqu'à ce qu'ils le versent, 'leur solvabilité serait la seule garantie qu'ils puissent offrir' (p. 72). Mais, parce que les banques de province peuvent prendre du papier sur Paris et qu'il n'existe pas de relation entre elles et la Banque de France, elles doivent charger des recouvrements sur Paris les banquiers de cette ville. Pour un moment, au cours du circuit financier, 'leur solvabilité est la seule garantie qu'ils puissent offrir. Ils se trouvent donc dans une position parfaitement analogue à celle que voulait créer la Banque de Dijon, avec cette différence que les retours de Beaune à Dijon s'opèrent en moins de temps que ceux de Marseille à Paris' (p. 73).

On voit bien les conséquences d'une telle homologie. D'une part il n'est pas possible, si l'on considère l'économie nationale comme un ensemble, de penser l'articulation des parties au tout. La question de la contribution du local au global ne se pose pas : elle se résout d'emblée par un changement d'échelle. Dans le meilleur des cas, la France est conçue comme la juxtaposition de cellules élémentaires unissant une série de capitales locales avec leurs arrière-pays respectifs. La banque départementale est à cette échelle, comme le sont les compagnies ferroviaires fermières que certains intérêts économiques locaux proposent, contre les compagnies nationales contrôlées par la grande banque parisienne, pour exploiter un réseau ferré qui aurait été auparavant édifié par l'Etat.³⁴ D'autre part, dans cet espace où la centralité est réduite à son organisation la plus simple, les centres sont potentiellement partout : 'Consultez les villes de l'Est de la France, elles seront toutes d'avis qu'il faut leur donner une banque collective ; mais demandez leur où sera le centre de cette banque, là commencera la discussion. Il n'y aura pas à trente lieues à la ronde un chef-lieu de sous-préfecture qui ne se croie prédestiné par la providence à servir de Centre à la Banque' (p. 162). Bornés à une hiérarchie élémentaire, les réseaux de relation structurent imparfaitement un espace dont l'opinion est capable de jouer de l'indifférenciation relative.

Au contraire, l'espace que donne à voir un siècle plus tard le banquier Charpenay est à la fois unifié et hiérarchisé. Il est unifié en ce sens que chacun des acteurs sociaux a la possibilité d'intervenir à quelque échelle que ce soit. Les banques 'régionalistes' soutiennent le développement des entreprises industrielles locales, prennent une part 'non moins considérable' aux valeurs françaises du Crédit Foncier, des chemins de fer et des industries 'sérieuses', et si elles n'accèdent pas au marché international, ce n'est pas faute des capacités d'intervention nécessaires mais par hostilité aux 'manganèses du Tchouk' (une escroquerie qui fit des victimes à Grenoble) comme aux emprunts russes. Les 'Grandes Banques et établissements de crédit' occupent une position symétrique. 'Préoccupés d'écouler dans le pays des titres exotiques' (1917, p. 6), ils préfèrent placer à l'étranger l'argent fran-

³⁴ Y. Leclercq, 1987.

çais : au début du xxe siècle, 'lorsque la France employait chez elle 27% de ses disponibilités et en prêtait 73% à l'étranger, l'Allemagne au contraire affectait à ses besoins nationaux 85% de ses disponibilités et en prêtait seulement 15% à l'étranger' (1917, p. 8). Mais les mêmes établissements investissent, tardivement il est vrai, dans l'industrie du Dauphiné et de la Savoie. Le *Journal des Chemins de Fer* soulignait déjà en 1864, involontairement, le lien entre l'unification des produits financiers offerts sur le marché et le décloisonnement et l'intégration de l'espace géographique : 'Les petits rentiers des départements, les paysans dans nos campagnes... ont élargi leurs horizons et n'hésitent pas à prendre de la rente et des obligations'.³⁵

Entre les banques de dimensions diverses, le partage ne s'opère pas selon un principe géographique. Il relève d'abord d'une attitude (choisie ou imposée, on n'en discutera pas) vis-à-vis du risque et des formes de garantie offerte par l'emprunteur. Ainsi s'explique la position des banques nationales de dépôt vis-à-vis des entreprises hydro-électriques alpines : 'il a fallu que le succès vint, que leur vitalité et leur prospérité s'affirmassent, qu'il n'y ait plus, pour les banquiers, d'efforts personnels à faire, ni de risques à courir... pour vaincre l'abstention systématique de ces puissants établissements financiers' (1917, p. 6). De la même façon, les 'grands établissements bancaires ne manifestaient aucun intérêt dès lors que ceux-ci [les industriels et les commerçants] étaient incapables d'appuyer leurs sollicitations d'une garantie matérielle et substantielle' (1939, p. 14). Entre les établissements bancaires, le partage est d'abord fonction de la taille des entreprises : aux banques régionales les firmes petites, moyennes ou qui débutent et qui offrent pour cette raison les garanties les moins solides. Partage économiquement inégal, si bien qu'un discours idéologique vient lester de valeurs morales la part des banques régionales : elles seules sont susceptibles de réconcilier l'intérêt privé et le devoir social (1939, p. 39) ; à elles le sens civique et la conscience pure qui auraient dû faire un 'devoir de reconnaissance' à la Banque de France et à l'Etat d'intervenir pour les sauver des effets de la crise de 1929.

Trois traits caractérisent la hiérarchisation de cet espace économique unifié. Le premier est évidemment le soulignement de la frontière nationale. La principale limite économique, qui organise l'opposition entre 'eux' et 'nous' c'est-à-dire aussi bien les banques de dépôts et les banques 'régionalistes' qu'entre les étrangers et les français – ou entre la conduite morale des uns et les stratégies économiques irresponsables des autres, c'est la frontière de l'Etat. Que les capitaux allemands s'investissent dans la sidérurgie normande ou que les capitaux français s'expatrient, c'est tout un : la dénonciation identique de ces pratiques inversées trouve sa source dans ce nationalisme économique qui entend superposer l'Etat, le marché financier et l'espace de l'industrialisation. Plaidoyer, bien entendu, mais un argument est énoncé parce qu'il paraît recevable. Le second caractère en découle : si la France est constituée en unité économique pertinente, le développement régional constitue une contribution à la croissance nationale. Voici deux propositions avancées à quelques pages d'intervalle par Charpenay : 'les initiatives et le programme des

³⁵ *Journal des chemins de fer*, 12 novembre 1864.

Banques régionalistes étaient basées sur ce principe : placer avant tout l'argent français dans des entreprises françaises, pour des besoins français' (1939, p. 20) ; pendant quarante ans, leur programme est demeuré immuable : collaborer, autant que leurs disponibilités le rendait possible, à l'expansion et à la prospérité industrielle et commerciale de leur région' (1939, p. 39). La forme d'articulation du régional au national empêche la contradiction entre elles : le tout est la somme de ses parties.

Mais chacune des parties à son tour se divise, ou plutôt se structure, et c'est le dernier caractère que je voudrais noter. La structuration de l'espace régional est assuré par un double réseau : celui des villes, qui sont les points forts du territoire, depuis les 'grandes villes de la région' jusqu'aux 'chefs-lieux de canton' d'une part ; celui des banques d'autre part, dont l'ordre, depuis les banques régionales au sommet jusqu'au 'très honorables et excellentes maisons' qui opèrent au niveau le plus local, redouble celui des villes.³⁶ Ainsi se trouvent réconciliées dans une identité parfaite hiérarchie économique, hiérarchie urbaine, hiérarchie fonctionnelle : le schéma n'est banal que parce qu'il correspond à ce que nous avons en tête, et qui sans doute est en train de se défaire. Ce sont bien les mêmes propos que tient Jean Labasse un peu plus tard, dans son beau livre de géographie économique, publié en 1955 et qu'on ne peut lire aujourd'hui sans un sentiment mêlé de proximité et d'étrangeté.

La conception du marché national ne préside pas entre 1820 et 1940, à la fondation des milliers de comptoirs bancaires mais seulement aux utopies saint-simoniennes. Sa construction n'appartient pas comme telle aux projets des banquiers. Ceux-ci ont pour préoccupation de mobiliser au mieux les capitaux dormants, de maximiser leurs profits, d'optimiser la marche de leurs succursales. Ils n'ont pas de théories spatiales, ni les visées de long terme que suppose la formation du marché national. Ils ont des problèmes à résoudre. Les solutions à ces problèmes incluent des modifications des rapports à l'espace, des changements d'échelles, des conceptions différentes des formes de structuration des territoires. Ces modifications sont peu réfléchies et peu articulées parce que l'essentiel était ailleurs, du côté de la gestion de l'entreprise et du calcul de bénéfices (c'est la raison pour laquelle elles se développent en formulations élémentaires et ténues). Elles n'en édifient pas moins un cadre nouveau, dont l'évidence n'a pas à être interrogée puisque sa construction n'appartient pas au projet des acteurs, pour la mise en oeuvre de l'action économique et pour la pensée du développement. L'historien n'est pas obligé de les reprendre à son compte, mais il doit faire l'hypothèse, tant il s'agit d'un savoir pratique, qu'elles ont un pouvoir créateur.

³⁶ G. Charpenay, 1917, p. 12 – 13.

